

Division de la vie scolaire

DVSCO 1

Steffy FIBLEUIL
Cheffe de bureau

Tél : 01 39 23 63 17

Mél : ce.ia78.dvsco1@ac-versailles.fr

19, Avenue du centre
78280 Guyancourt

Guyancourt, le 4 février 2026

L'inspecteur d'académie, directeur
académique des services de
l'Éducation nationale des Yvelines

à

**Mesdames et Messieurs
les Chefs d'établissements**

**Mesdames et Messieurs
les Directrices et directeurs des
CIO
pour information**

Diffusion :

Pour attribution : **A** Pour Information : **I**

	Rectorat		INSPE
	DSDEN		Universités et IUT
	78		Gds. Etab. Sup
	91		CANOPE
	92		CIEP
	95	I	CIO
	Circonscriptions		CNED
A	78		CREPS
	91		CROUS
	92		DDCS
	95		78
	Lycées		91
A	78		92
	91		95
	92		DRONISEP
	95		INS HEA
	Collèges		INJEP
A	78		SIEC
	91		Unités pénitentiaires
	92		UNSS
	95		Associations de parents d'élèves académiques
	Écoles		
A	78		78
	91		91
	92		92
	95		95
A	Écoles privées		
	Collèges privés		
	Lycées privés		
	MELH		
	LYCEE MILITAIRE		
	EREA		
	ERPD		
	Autres		

Nature du document :

- Nouveau
 Modifié

Le présent document comporte :

Circulaire p.4
Annexe p.0
Total p.4

**Objet : circulaire départementale d'admission dans
l'enseignement public des élèves des établissements privés
hors contrat ou des jeunes instruits dans la famille
Rentrée scolaire 2026 – Département des Yvelines**

**Référence(s) : Note de service n°81-173 du 16 avril 1981
relative à l'admission dans l'enseignement public**

**POINTS CLES : RETOUR PUBLIC 2D – PRIVE HORS CONTRAT –
INSTRUCTION EN FAMILLE**

NOUVEAUTES :

CALENDRIER :

Date limite de dépôt de demande lycée : 3 mai 2026

Date de dépôt de demande collège : A partir du 27 avril 2026

Commission départementale : le 12 mai 2026

Envoi des décisions : 1^{ère} semaine de juin 2026

La direction des services départementaux de l'Education nationale des Yvelines est chargée d'organiser, pour les élèves résidant dans le département, issus des établissements privés hors contrat ou instruits à domicile, une évaluation afin de déterminer l'aptitude de l'élève à recevoir avec profit l'enseignement de la classe pour laquelle il postule dans un établissement public du département.

1. Modalités de demande d'admission

1.1 Dépôt de la demande

Les responsables légaux qui souhaitent que leur enfant intègre un établissement public du 2nd degré doivent réaliser une démarche en ligne accessible via le lien suivant :

<https://www.ac-versailles.fr/admission-dans-l-enseignement-public-des-eleves-de-l-enseignement-prive-hors-contrat-122232>

- Entrée sur un niveau collège

Les demandes peuvent être déposées à partir du lundi 27 avril 2026, sans date limite de dépôt.

- Entrée sur un niveau lycée

Le dépôt du dossier complet devra être effectué entre le lundi 23 mars et le dimanche 3 mai 2026 délai de rigueur.

La réouverture du dépôt des demandes du 1er juillet au 31 août 2026 permettra d'étudier les dossiers déposés hors délai au cours du mois de septembre 2026. Les élèves seront ensuite affectés en fonction des places vacantes dans les établissements.

1.2 Modalités administratives

Afin d'assurer la complétude du dossier, il conviendra de téléverser les documents suivants :

- Justificatif de résidence de moins de 3 mois au nom du représentant légal de l'élève sur le département des Yvelines (facture d'eau, d'électricité, de gaz, avis d'imposition, quittance de loyer non manuscrite, titre de propriété) ;
- Bulletins scolaires des années 2024-2025 et 2025-2026 (élèves issus d'un établissement hors contrat ou CNED, traduits en français si nécessaire) ou rapports d'inspection des 2 dernières années (enfants instruits en famille) ;
- Relevé de notes du DNB pour les demandes en 1^{ère}, ou pour les demandes de seconde formulées hors délai à partir du 1^{er} juillet 2026 ;
- Pour une demande en 6^{ème} : les volets 1 et 2 de la fiche Affelnet6, téléchargeables sur le site de la DSDEN des Yvelines ;
- Pour une demande d'entrée en lycée en 2^{nde} ou en 1^{ère} technologique : la fiche de vœux Affelnet lycée, téléchargeable sur le site de l'académie de Versailles ;
- Tout document permettant d'évaluer la scolarité de l'élève et/ou d'éventuels besoins spécifiques.

Pour toute démarche relevant de la voie professionnelle, le projet d'orientation peut être travaillé au Centre d'Information et d'Orientation (CIO).

Attention : les candidats résidant hors du département des Yvelines doivent se rapprocher de la Direction des services départementaux de l'Education nationale de leur département.

2. Modalités d'admission

Une commission départementale se tiendra le 12 mai 2026 afin d'étudier les demandes d'entrée en lycée pour la rentrée scolaire 2026. Le niveau acquis des élèves sera évalué au regard des éléments pédagogiques fournis et les vœux exprimés par la famille.

Si le niveau de l'élève ne peut clairement être déterminé par la commission, l'élève sera convoqué pour passer des tests de positionnement en mathématiques, français et anglais. L'ensemble des modalités figurera sur la convocation.

3. Résultats et affectations

Pour les demandes d'admission en lycée, les décisions de positionnement seront notifiées individuellement aux familles la première semaine de juin 2026 via la démarche en ligne.

L'affectation relevant de la compétence du Directeur académique des services de l'Education nationale des Yvelines, les élèves participeront ensuite aux mêmes procédures d'affectation que les élèves issus de l'enseignement public ou de l'enseignement privé sous contrat :

- Pour les élèves admis en 6ème, en 2nde générale et technologique, en 2nde professionnelle, en 1ère année de CAP ou en 1ère technologique ou professionnelle, les vœux d'affectation seront saisis par la DVSCO dans l'application Affelnet.
- Les affectations sur les autres niveaux seront étudiées au regard des places disponibles sur les établissements de secteur prioritairement.

Une fois l'affectation connue, les familles doivent finaliser l'inscription auprès de l'établissement dans les plus brefs délais.

4. Calendrier

4.1 Collège

A partir du 27 avril 2026	Dépôt des demandes d'admission en collège via la procédure dématérialisée
Le 4 juin 2026	Envoi des notifications d'affectation pour les élèves entrant en 6ème suite à la campagne d'affectation Affelnet6 pour inscription administrative dans le collège d'affectation. Pour tous les autres niveaux, les notifications d'affectation seront transmises au cours du mois de juin 2026.

4.2 Lycée

Du 23 mars au 3 mai 2026	Dépôt des demandes d'admission en lycée via la procédure dématérialisée
Le 12 mai 2026	Commission départementale
Au plus tard le 20 mai 2026	Envoi des convocations pour les tests de positionnement pour les élèves concernés

Du 26 mai au 29 mai 2026	Tests en établissement (convocation sur une journée)
1^{ère} semaine de juin 2026	Notification aux familles des décisions de positionnement via la démarche en ligne
Fin juin 2026	Envoi des notification d'affectation pour les élèves entrant en 2GT, 2nde professionnelle, 1ère professionnelle « famille de métiers », 1ère technologique et 1ère année de CAP suite à la campagne d'affectation Affelnet-Lycée
Du 1^{er} juillet au 31 août 2026	Réouverture du dépôt des demandes étudiées au fil de l'eau au cours du mois de septembre 2026 en fonction des places vacantes.

Je vous remercie de bien vouloir informer les familles de l'ensemble de ces dispositions.

SIGNÉ

Jean-Pierre GENEVIEVE